



Epreuve d'"histoire des arts"

publié le 02/05/2011

Vendredi 27 mai, tous les élèves de 3ème passeront l'épreuve d'"histoire des arts".

L'histoire des arts fait partie des quatre épreuves passées au moment de l'examen du brevet des collèges (français, histoire/géographie, mathématiques, histoire des arts) et son coefficient est de deux. En revanche, à la différence des trois autres, l'histoire des arts se passe à l'oral.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.